EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201211-DEL582020-DE

Séance du 11 décembre 2020

N° 58/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/12/2020

Date d'affichage
04/12/2020

L'an deux mil vingt, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 décembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme RULENCE Dorothée donne pouvoir à. LECHEVALIER Gilles
Mme DETOURBET (FERRY) Marie Charlotte donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RICHARD Emmanuel

OBJET

MAISON DE SANTE – LOT 8

M. le Maire informe le conseil municipal que par jugement rendu le 4 novembre 2020, le tribunal de commerce de Compiègne a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SARL TRIDON titulaire du lot 8 « Placoplatre isolation faux plafonds ».

Après avoir pris contact avec le liquidateur afin de s'assurer que la mise en liquidation judiciaire du contractant n'est pas assortie d'une période de maintien de l'activité et avec son accord, nous avons arrêté les comptes au 10 novembre 2020 de la SARL TRIDON. La commune peut attribuer ce marché à une autre entreprise. L'entreprise DAUVILLE de Cauffry, intéressé par la reprise de la SARL avec son personnel, ses matériaux, a contacté la commune. Elle souhaite reprendre le chantier du lot 8 au même prix du marché actuel :

Montant de base du marché :	62 981, 70 € HT
Situations payées et arrêté au 10/11/2020 SARL TRIDON :	- 24 850,38 € HT
Soit travaux reste à réaliser pour un montant de base :	**38 131,32 € HT**
PSE 1 pour un montant de :	**5033,19 € HT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** d'attribuer le marché à l'entreprise DAUVILLE au même prix de base du marché au lot 8 pour 38 131,32 € HT ainsi que le PSE1 de 5 033.19 € HT
- **AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant ce lot 8

Ainsi fait et délibéré le 11/12/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)